



No de résolution
ou annotation

17 février 2026

Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ DE LAVIOLETTE AGGLOMÉRATION DE LA TUQUE

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération de La Tuque tenue le **17 février 2026** à 18 h à la salle des délibérations située au Centre social municipal avec le système vidéoconférence reliant le bureau municipal de Parent.

Cette assemblée est présidée par, monsieur Pierre Pacarar qui agit à titre de président du conseil d'agglomération et à laquelle sont présents les membres, mesdames Annic Bouchard, Chantal Fortin et Dorys Duchesne ainsi que messieurs Michel Sylvain, Christian Lequin, Clément Dubé, Claude Gaudreault et André Mercier, formant le quorum.

Sont également présents monsieur Jean-Sébastien Poirier, directeur général et monsieur Christian St-Gelais, greffier.

Le président monsieur Pierre Pacarar, souhaite la bienvenue aux deux (2) journalistes présents et aux trente-cinq (35) citoyens présents et souligne la diffusion des assemblées publiques en direct sur le média social YouTube. L'enregistrement sera également disponible en différé à partir d'un lien sur le site Web de la municipalité.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que la présente assemblée a été dûment convoquée et débute à 18 h 00;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

AGG-2026-02-013 **PROPOSÉ PAR LE MEMBRE CLAUDE GAUDREULT
APPUYÉ PAR LE MEMBRE MICHEL SYLVAIN**

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

1. Mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour
3. a) Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 20 janvier 2026
b) Suivi au procès-verbal
4. Correspondance et information
5. Autorisation de signatures / Contrat d'embauche d'une chargée de projet en mobilisation citoyenne
6. Demande de désignation à titre de perceptrice des amendes pour la Cour municipale de la Ville de La Tuque
7. Autorisation de signatures / Entente de partenariat relative à la fourniture de service de policiers cadets par la Sûreté du Québec (2026)

AGG-2026-02-013



No de résolution
ou annotation

17 février 2026

Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

8. Autorisation / Dépôt d'une demande d'aide financière au Programme d'entente du patrimoine (PEP) du ministère de la Culture et des Communications (constitution de l'inventaire)
9. Octroi d'aides financières non-remboursables via le Fonds régions et ruralité – Volet 2 (3 projets)
10. Octroi d'aides financières non-remboursables via le Fonds régions et ruralité – Volet 4 (1 projet)
11. Désignation d'un membre au sein du comité consultatif d'investissement du Service de développement économique et forestier
12. Appui / Semaine de la persévérance scolaire du 16 au 20 février 2026
13. Proclamation / Journée mondiale de la santé mentale le 13 mars 2026
14. Appui à l'Union des municipalités du Québec / Abolition du Programme de l'expérience québécoise et restrictions au Programme des travailleurs étrangers temporaires
15. Dénonciation des coupures financières au programme d'aide au développement du transport collectif
16. Appui à la Corporation de développement communautaire / Mouvement de grève « Le communautaire à boutte »
17. Demande d'intervention du gouvernement du Québec / Situation économique forestière du Haut-St-Maurice
18. Divers
19. COMMENTAIRES DU PRÉSIDENT
20. COMMENTAIRES DES MEMBRES
21. QUESTIONS DES MÉDIAS
22. QUESTIONS DU PUBLIC
23. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 20 JANVIER 2026

ATTENDU que les membres du conseil ont reçu copie dudit procès-verbal et en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

**AGG-2026-02-014 PROPOSÉ PAR LE MEMBRE CLÉMENT DUBÉ
AGG-2026-02-014 APPUYÉ PAR LE MEMBRE CHRISTIAN LEQUIN**

ET RÉSOLU :

AGG-2026-02-014



No de résolution
ou annotation

17 février 2026

Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 20 janvier 2026 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTORISATION DE SIGNATURES / CONTRAT D'EMBAUCHE D'UNE CHARGÉE DE PROJET EN MOBILISATION CITOYENNE

ATTENDU qu'en raison du départ de madame Kim Poirier en novembre 2025, il y a lieu de combler la fonction vacante;

ATTENDU la confirmation du prolongement du financement par le Ministère de l'immigration, de la Francisation et de l'Intégration dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités (PAC);

ATTENDU que le comité de sélection recommande l'embauche de madame **ANNABELLE DUCHESNEAU** au poste contractuel de chargée de projet en mobilisation citoyenne;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

AGG-2026-02-015

AGG-2026-02-015

**PROPOSÉ PAR LE MEMBRE CLAUDE GAUDREULT
APPUYÉ PAR LE MEMBRE MICHEL SYLVAIN**

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil d'agglomération confirme la nomination de madame Annabelle Duchesneau à titre de chargée de projet en mobilisation citoyenne pour une durée de 24 mois, débutant le 23 février 2026 et se terminant le 22 février 2028.

QUE les conditions de travail de celle-ci soient celles prévues à son contrat d'embauche, le tout selon la recommandation de la directrice des ressources humaines.

QUE ce conseil municipal autorise le directeur général, monsieur Jean-Sébastien Poirier et la directrice des ressources humaines, madame Isabelle Tremblay, à signer ledit contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE DÉSIGNATION À TITRE DE PERCEPTEUR DES AMENDES POUR LA COUR MUNICIPALE DE LA VILLE DE LA TUQUE

ATTENDU qu'il serait opportun que soit nommée par le ministre de la Justice madame Céline Chabot, secrétaire-commis à la Cour municipale, pour agir à titre de percepteur des amendes, et ce, conformément à l'article 322 du Code de procédure pénale;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

AGG-2026-02-016

AGG-2026-02-016

**PROPOSÉ PAR LA MEMBRE CHANTAL FORTIN
APPUYÉ PAR LA MEMBRE DORYS DUCHESNE**



No de résolution
ou annotation

17 février 2026

Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

ET RÉSOLU :

QUE le conseil d'agglomération recommande au ministre de la Justice de nommer madame Céline Chabot percepteur des amendes pour la Cour municipale de la Ville de La Tuque.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTORISATION DE SIGNATURES / ENTENTE DE PARTENARIAT RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICE DE POLICIERS CADETS PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC (2026)

ATTENDU le programme mis en place par la Sûreté du Québec pour la fourniture de services dans le cadre du Programme de cadets;

ATTENDU que par les années passées, ces services ont résulté un apport grandement bénéfique pour la Ville ainsi que pour la Sûreté du Québec;

ATTENDU que l'agglomération de La Tuque souhaite à nouveau obtenir les services de policiers cadets et confirme son engagement pour assumer une partie de la responsabilité financière relative à ce programme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

AGG-2026-02-017

**PROPOSÉ PAR LE MEMBRE ANDRÉ MERCIER
APPUYÉ PAR LE MEMBRE CHRISTIAN LEQUIN**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil d'agglomération autorise le maire, monsieur Pierre Pacarar et le directeur général, monsieur Jean-Sébastien Poirier, à signer pour et au nom de la Ville de La Tuque l'entente de partenariat relative à la fourniture de service de policiers cadets avec la Sûreté du Québec pour la période estivale 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTORISATION / DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'ENTENTE DU PATRIMOINE (PEP) DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS (CONSTITUTION DE L'INVENTAIRE)

ATTENDU que le gouvernement du Québec a mis en place le Programme d'ententes en patrimoine afin de conclure des ententes de partenariat avec le milieu municipal pour assurer la transmission et la préservation du patrimoine culturel québécois;

ATTENDU que l'agglomération de La Tuque doit constituer un inventaire des immeubles construits avant 1940 qui sont situés sur son territoire conformément aux exigences de l'article 120 de la Loi sur le patrimoine culturel;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :



No de résolution
ou annotation

17 février 2026

AGG-2026-02-018

Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

AGG-2026-02-018

**PROPOSÉ PAR LA MEMBRE ANNIC BOUCHARD
APPUYÉ PAR LA MEMBRE DORYS DUCHESNE**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil d'agglomération autorise le dépôt de la demande d'aide financière auprès du ministre de la Culture et des Communications dans le cadre du programme d'entente en patrimoine (PEP) pour la constitution de l'inventaire.

QUE l'agglomération de La Tuque confirme son engagement à financer sa part des coûts du projet, estimés à 146 720 \$.

QUE le montant demandé au ministre de la Culture et des Communications dans le cadre du programme d'entente en patrimoine est de 220 080 \$.

QUE ce conseil d'agglomération autorise monsieur Philippe Pronovost, chef de service urbanisme et environnement, à signer le document « Conditions d'octroi de l'aide financière du Programme d'ententes en patrimoine 2024-2027 » au nom de l'agglomération de La Tuque et tout autre document requis en lien à cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI D'AIDES FINANCIÈRES NON-REMBOURSABLES VIA LE FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – VOLET 2 / DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL (3 PROJETS)

ATTENDU qu'en fonction de l'entente intervenue, le gouvernement du Québec verse à l'agglomération de La Tuque des enveloppes budgétaires via le Fonds régions et ruralité (FRR) Volet 2 en vue de soutenir différents projets issus des secteurs privé, municipal, coopératif ou OBNL;

ATTENDU l'analyse par le comité consultatif d'investissement et la recommandation favorable émise au conseil d'agglomération pour trois projets déposés au Service de développement économique et forestier pour solliciter une aide financière à ce Fonds;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

AGG-2026-02-019

**PROPOSÉ PAR LE MEMBRE CLAUDE GAUDREULT
APPUYÉ PAR LE MEMBRE CLÉMENT DUBÉ**

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil d'agglomération accorde les aides financières suivantes :

PROMOTEUR	PROJET	DATE DE DÉBUT DU PROJET	DATE DE FIN PRÉVUE DU PROJET	AIDE ACCORDÉE	COÛT TOTAL DU PROJET
Évasion Chrysler-Dodge-Jeep-Ram inc.	# 2026-P250 Acquisition et modernisation d'entreprise	Février 2026	Avril 2026	25 000 \$	2 443 000 \$



No de résolution
ou annotation

17 février 2026

Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

Paré Immobiliers inc. – François Paré	# 2025-P6 Construction de 8 unités de logements locatifs	Février 2026	Juin 2026	80 000 \$	2 063 262 \$
9437-0947 Québec inc. – Charles Villeneuve Patrick Villeneuve Alexandre Philibert	# 2026-P249 Construction de 6 unités de logements locatifs	Février 2026	Juin 2026	60 000 \$	1 649 000 \$

QUE le conseil d'agglomération autorise le directeur, monsieur Tommy Déziel, ou la directrice adjointe du Service de développement économique et forestier, madame Julie Noël, à signer pour et au nom de l'agglomération de La Tuque les contrats de financement et ententes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI D'AIDE FINANCIÈRE NON-REMBOURSABLE VIA LE FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – VOLET 4 / VITALISATION (1 PROJET)

ATTENDU qu'en fonction des ententes intervenues, le gouvernement du Québec verse à l'agglomération de La Tuque des enveloppes budgétaires via le Fonds régions et ruralité (FRR) Volet 4 en vue de soutenir différents projets issus des secteurs privé, municipal, coopératif ou OBNL;

ATTENDU l'analyse par le comité consultatif d'investissement et la recommandation favorable émise au conseil d'agglomération pour un projet déposé au Service de développement économique et forestier pour solliciter une aide financière à ce Fonds;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

AGG-2026-02-020

AGG-2026-02-020

**PROPOSÉ PAR LA MEMBRE DORYS DUCHESNE
APPUYÉ PAR LE MEMBRE MICHEL SYLVAIN**

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil d'agglomération accorde l'aide financière suivante :

PROMOTEUR	PROJET	AIDE ACCORDÉE	FONDS
Centre de services scolaires de l'Énergie	# 2026-P252 Projet de formation « Techniques de base en cuisine »	3 500 \$	FRR-Volet 4/Vitalisation

QUE le conseil d'agglomération autorise le directeur, monsieur Tommy Déziel, ou la directrice adjointe du Service de développement économique et forestier, madame Julie Noël, à signer pour et au nom de l'agglomération de La Tuque le contrat de financement et l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

17 février 2026

**DÉSIGNATION D'UN MEMBRE AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF
D'INVESTISSEMENT DU SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET
FORESTIER (MONSIEUR MICHEL SYLVAIN)**

ATTENDU qu'il y a lieu d'ajouter le maire de la Municipalité de La Bostonnais pour siéger à titre de membre du comité consultatif d'investissement du Service de développement économique et forestier;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

AGG-2026-02-021

AGG-2026-02-021

**PROPOSÉ PAR LA MEMBRE DORYS DUCHESNE
APPUYÉ PAR LE MEMBRE MICHEL SYLVAIN**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil d'agglomération désigne le membre et maire de la Municipalité de La Bostonnais monsieur Michel Sylvain pour représenter l'agglomération de La Tuque au sein du comité consultatif d'investissement du Service de développement économique et forestier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

APPUI / SEMAINE DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE DU 16 AU 20 FÉVRIER 2026

ATTENDU que les élu(e)s de la Mauricie ont placé la lutte au décrochage scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'attractivité et la mobilisation régionale, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, l'innovation, la créativité et la productivité des entreprises, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

ATTENDU que les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les individus;

ATTENDU qu'un décrocheur :

- Voit son revenu annuel amputé, en moyenne, de 11 871 \$ à 21 101 \$ en comparaison d'un diplômé, soit un manque à gagner pouvant aller jusqu'à 1 223 885 \$ sur l'ensemble de sa vie professionnelle;
- Engendre des coûts relatifs variant entre 25 193 \$ et 26 707 \$ par année et, collectivement, plus de 607 700 \$ par année pour la Mauricie;
- A une espérance de vie plus courte, soit de 6 à 9 ans, est plus à risque de développer des troubles de santé mentale et est surreprésenté en milieu carcéral où plus de 80 % des personnes admises en prison ont une scolarité de niveau primaire ou secondaire;

ATTENDU que la Mauricie affiche un taux de sortie sans diplôme (associé au taux de décrochage) parmi les plus élevés de la province, soit de 22 % comparativement à une moyenne de 16,3 % pour l'ensemble du Québec;



No de résolution
ou annotation

17 février 2026

Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

ATTENDU que le travail de la Table régionale de l'éducation de la Mauricie et des acteurs mobilisés pour la réussite des jeunes permet à la région d'économiser des millions de dollars annuellement en coûts sociaux;

ATTENDU que la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique qui concerne exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

ATTENDU que la Mauricie et des acteurs mobilisés pour la réussite des jeunes permet à la région organise, du 16 au 20 février 2026, de concert avec le Réseau québécois pour la réussite éducative, les Journées de la persévérance scolaire en Mauricie sous le thème « La persévérance, ça mène loin », qui se veulent un temps fort dans l'année pour témoigner de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire;

ATTENDU que les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement ponctué de centaines d'activités dans les différentes communautés de la Mauricie;

ATTENDU que la persévérance scolaire doit faire partie de nos priorités régionales, non seulement durant les Journées de la persévérance scolaire, mais aussi durant toute l'année et qu'elle doit être encouragée chaque jour;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

AGG-2026-02-022

AGG-2026-02-022

**PROPOSÉ PAR LE MEMBRE CHRISTIAN LEQUIN
APPUYÉ UNANIMEMENT**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil d'agglomération :

- Appuie la Semaine de la persévérance scolaire du 16 au 20 février 2026 dans la ville de La Tuque;
- Reconnaît que la réussite éducative et scolaire des jeunes est une priorité et appuie la Table régionale de l'éducation de la Mauricie ainsi que l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement régional, de la santé, de la recherche, du communautaire, de la petite enfance, des médias et des affaires – afin de faire de la Mauricie une région qui valorise l'éducation comme véritable levier de développement de ses communautés, et ce, durant toute l'année;
- S'engage à générer durant toute l'année des gestes d'encouragement, de reconnaissance et de valorisation des jeunes, de manière à leur insuffler un sentiment de fierté au regard de leur parcours et de contribuer à les motiver et à leur donner un élan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

17 février 2026

Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)



PROCLAMATION / JOURNÉE MONDIALE DE LA SANTÉ MENTALE LE 13 MARS 2026

ATTENDU que le 31 mars 2022, les élu(e)s de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive*;

ATTENDU que le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « Un pas, un geste, un mouvement... Ensemble pour une bonne santé mentale ! »;

ATTENDU que dans le cadre de cette campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année;

ATTENDU que la promotion de la santé mentale vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

ATTENDU qu'il a été démontré que les municipalités jouent un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale des citoyennes et citoyens;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

AGG-2026-02-023

AGG-2026-02-023

**PROPOSÉ PAR LA MEMBRE DORYS DUCHESNE
APPUYÉ PAR LE MEMBRE MICHEL SYLVAIN**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil d'agglomération se joint au Mouvement Santé mentale Québec et proclame le 13 mars 2026 la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

APPUI À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC / ABOLITION DU PROGRAMME DE L'EXPÉRIENCE QUÉBÉCOISE ET RESTRICTIONS AU PROGRAMME DES TRAVAILLEURS ÉTRANGERS TEMPORAIRES

ATTENDU le Programme de l'expérience québécoise (PEQ), qui constituait une voie rapide vers la résidence permanente pour les travailleuses et travailleurs déjà établis au Québec et les diplômés du Québec, a été aboli le 19 novembre 2025 par le gouvernement du Québec;

ATTENDU que cette abolition a laissé sans solution de nombreuses personnes en emploi, notamment les travailleuses et travailleurs non qualifiés, malgré leur contribution essentielle à la vitalité des collectivités partout au Québec;

ATTENDU que le gouvernement du Canada a imposé des restrictions au Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) à l'automne 2024 qui causent depuis près d'un an des pertes importantes de main-d'œuvre dans les entreprises incapables de renouveler les permis de leurs travailleuses et travailleurs;



No de résolution
ou annotation

17 février 2026

Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

ATTENDU que ces restrictions au PTET ont des impacts économiques majeurs, incluant des risques de fermeture pour 35 % des entreprises concernées;

ATTENDU que l'ensemble des régions du Québec sont aux prises avec une pénurie de main-d'œuvre structurelle, et que le recours aux travailleuses et travailleurs étrangers temporaires demeure indispensable pour la vitalité de secteurs clés tels que la construction, la fabrication, la santé, la transformation alimentaire, les services de proximité et l'industrie touristique;

ATTENDU que l'abolition du PEQ a accru l'urgence d'agir pour le renouvellement des permis des travailleuses et travailleurs étrangers temporaires;

ATTENDU que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) considère que les mesures annoncées dans le Programme de sélection des travailleurs qualifiés (PSTQ) demeurent insuffisantes pour corriger les effets de l'abolition du PEQ et demande la mise en place d'une clause de droits acquis pour les orphelins du PEQ ainsi que l'abandon des restrictions imposées au PTET et une clause de droits acquis pour les travailleuses et travailleurs concernés;

ATTENDU les besoins en main-d'œuvre pour l'agglomération de La Tuque au sein des différents secteurs d'activité et qu'à ce titre, l'apport des travailleuses et travailleurs étrangers est absolument nécessaire afin de poursuivre le développement économique de notre collectivité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

AGG-2026-02-024

AGG-2026-02-024

**PROPOSÉ PAR LE MEMBRE ANDRÉ MERCIER
APPUYÉ PAR LA MEMBRE ANNIC BOUCHARD**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil d'agglomération appuie les demandes de l'UMQ en immigration, soit de demander :

- Au gouvernement du Québec, la mise en place d'une clause de droits acquis pour les orphelins du PEQ ;
- Au gouvernement du Canada :
 - La mise en place d'une clause de droits acquis pour les travailleuses et travailleurs du PTET déjà au pays;
 - Des mesures transitoires claires et flexibles permettant aux entreprises de conserver les travailleuses et travailleurs étrangers déjà en poste et d'en recruter où les besoins sont critiques;
 - Le rétablissement du processus de traitement simplifié;
 - Des solutions réellement adaptées aux besoins des PME québécoises.

QUE copie de cette résolution soit transmise aux personnes et organismes suivants :



No de résolution
ou annotation

17 février 2026

Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

- Jean-François Roberge, ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration;
- André A. Morin, porte-parole du Parti libéral du Québec en matière d'immigration, de francisation et d'intégration;
- Andrés Fontecilla, porte-parole de Québec solidaire en matière d'immigration, de francisation et d'intégration;
- Paul St-Pierre Plamondon, chef et porte-parole du Parti québécois en matière d'immigration, de francisation et d'intégration;
- Patty Hajdu, ministre de l'Emploi et des Familles;
- Joël Lightbound, lieutenant du Québec et ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux publics et de l'Approvisionnement;
- Pierre Paul-Hus, lieutenant du Québec du Parti conservateur du Canada;
- Alexandre Boulerice, porte-parole Développement économique du Québec du Nouveau parti démocratique;
- Alexis Brunelle-Duceppe, porte-parole du Bloc québécois en matière d'Immigration, de Réfugiés et de Citoyenneté;
- Mme Marie-Louise Tardif, député provinciale de Laviolette – Saint-Maurice;
- M. François-Philippe Champagne, député fédéral de Saint-Maurice – Champlain;
- Union des municipalités du Québec (UMQ).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉNONCIATION DES COUPURES FINANCIÈRES AU PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF

ATTENDU que le Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) constitue l'un des principaux leviers permettant à l'agglomération de La Tuque d'assurer un service de transport collectif fiable, accessible et adapté aux besoins de la population;

ATTENDU que les nouvelles orientations gouvernementales pour le PADTC 2025-2028, et la modification des modalités de calcul des aides financières, en nettes ruptures avec les paramètres antérieurs, se matérialisent par des compressions majeures qui fragilisent l'offre déployée par l'agglomération de La Tuque et contraignent significativement son développement pour les années 2026 et 2027;

ATTENDU que les dernières années ont été marquées par d'importantes hausses de coûts, notamment en raison de l'augmentation du prix des autobus, de la pression à la hausse sur les salaires des chauffeurs, ainsi que de la croissance soutenue des coûts des pièces et du carburant;

ATTENDU que les dispositions de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (RLQ, chapitre M-30) empêchent actuellement Logement, Infrastructures et Collectivités Canada (LICC) de verser à la Corporation de transport adapté et collectif du Haut-Saint-Maurice l'aide financière qui lui a été accordée pour l'acquisition de véhicules nécessaires à l'amélioration des services de transport de personnes sur le territoire de l'agglomération de La Tuque;



No de résolution
ou annotation

17 février 2026

Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

ATTENDU que les importantes difficultés et incertitudes économiques liées à la crise que traverse actuellement l'industrie forestière fragilisent notre territoire, et que, dans ce contexte, les services de transport collectif constituent un levier essentiel dont notre milieu a besoin plus que jamais;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

AGG-2026-02-025

AGG-2026-02-025

**PROPOSÉ PAR LA MEMBRE DORYS DUCHESNE
APPUYÉ PAR LA MEMBRE CHANTAL FORTIN**

ET RÉSOLU :

QUE l'agglomération de La Tuque dénonce fermement les coupures annoncées dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) 2025-2028.

QUE l'agglomération de La Tuque demande au gouvernement du Québec de revoir immédiatement les paramètres du PADTC 2025-2028 afin d'assurer un financement stable, prévisible et suffisant pour répondre aux besoins.

QUE l'agglomération de La Tuque réitère l'importance d'un financement équitable pour les régions, tenant compte des réalités démographiques, géographiques et opérationnelles propres aux régions.

QUE le conseil d'agglomération se joint à la Table des élus de la Mauricie pour demander au gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour agir en cohérence avec ses engagements en matière de mobilité durable et en transport collectif.

QUE copie de la présente résolution soit transmise au ministre des Transports et de la Mobilité durable, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), ainsi qu'à l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

APPUI À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE / MOUVEMENT DE GRÈVE « LE COMMUNAUTAIRE À BOUTTE »

ATTENDU que les organismes communautaires autonomes du Québec font face à un sous-financement chronique qui fragilise leurs services à la population et les conditions de travail de leurs intervenant(e)s;

ATTENDU que les organismes communautaires sont une composante essentielle du filet social, en offrant des services de proximité, en créant des liens humains précieux et en contribuant à la justice sociale et au bien commun;

ATTENDU que, malgré de multiples démarches pacifiques (pétitions, représentations, manifestations), les revendications pour un financement adéquat et récurrent n'ont pas obtenu de réponse satisfaisante;



No de résolution
ou annotation

17 février 2026

AGG-2026-02-026

AGG-2026-02-026

Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

ATTENDU que la grève sociale est un moyen de pression légitime, déjà reconnu dans d'autres secteurs (éducation, santé, milieu syndical), et qu'il est nécessaire pour les organismes communautaires de se faire entendre avec la même force;

ATTENDU que la mobilisation régionale actuelle, incluant les organismes communautaires de La Tuque, vise à revendiquer un réinvestissement public juste et équitable de 98 M \$ pour la Mauricie-Centre-du-Québec;

ATTENDU que la reconnaissance et le soutien des municipalités locales constituent un appui moral et politique important à cette lutte collective;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

**PROPOSÉ PAR LE MEMBRE ANDRÉ MERCIER
APPUYÉ UNANIMEMENT**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil d'agglomération exprime publiquement son appui au mouvement de grève communautaire prévu du 23 mars au 2 avril 2026 et reconnaisse la légitimité de ce moyen de pression.

QUE le conseil d'agglomération manifeste sa solidarité avec les organismes communautaires de son territoire et de la région dans leur lutte pour un financement adéquat et des conditions de travail décentes.

QUE la présente résolution soit transmise au gouvernement du Québec, aux députés de la région ainsi qu'aux instances régionales concernées, afin de témoigner de l'appui de l'agglomération de La Tuque au mouvement communautaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE D'INTERVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC / SITUATION ÉCONOMIQUE FORESTIÈRE DU HAUT-ST-MAURICE

ATTENDU que depuis plusieurs années, le régime forestier québécois ne répond plus aux besoins de l'industrie forestière du Québec, ce qui met en péril l'avenir des régions forestières comme La Tuque;

ATTENDU que depuis trois ans, l'industrie forestière latuquoise est malmenée par des blocus autochtones, l'augmentation des tarifs américains et le manque de prévisibilité dans les opérations forestières entraîne une forte instabilité industrielle et une hausse marquée des coûts de la fibre;

ATTENDU que l'agglomération de La Tuque vit présentement des pertes d'emplois importantes en raison de la mise à l'arrêt des scieries de Rivière-aux-Rats et de Parent, ainsi que de la fermeture d'une machine à papier à l'usine Smurfit Westrock;

ATTENDU que plusieurs petites entreprises latuquoises de récolte forestière sont dans l'obligation de mettre la clé sous la porte par manque de contrats en raison de cette crise, ce qui crée des drames humains et menace l'expertise acquise depuis des décennies dans la région en matière de récolte forestière;



No de résolution
ou annotation

17 février 2026

Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

ATTENDU que les instances municipales latuquoises ont multiplié les actions depuis trois ans pour trouver des solutions à cette crise, entre autres par de nombreuses rencontres individuelles, rencontres avec les instances gouvernementales, l'adhésion à l'Alliance Forêt Boréale, la mise en place de la table Ensemble pour la forêt et l'organisation d'un symposium forestier;

ATTENDU que tous les intervenants de la table *Ensemble pour la forêt*, qui réunit des représentants de milieux divers, soit municipalités, industrie forestière, zecs, pourvoires, associations, coopératives, chambre de commerce, groupes environnementaux et citoyens, ont affirmé d'une seule voix que la forêt constitue un moteur économique essentiel pour notre région et qu'il faut coconstruire avec le gouvernement du Québec une nouvelle approche de gouvernance forestière indépendante, décisionnelle, décentralisée, imputable et inclusive, fondée sur une planification faite avec le milieu et pour le milieu;

ATTENDU que les intervenants de la table Ensemble pour la forêt demandent au gouvernement du Québec une intervention rapide en lien avec les revendications des Premières Nations;

ATTENDU que des solutions ont été présentées au gouvernement, notamment la mise en place d'un projet pilote qui tarde à recevoir l'aval des autorités;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

AGG-2026-02-027

AGG-2026-02-027

**PROPOSÉ PAR LE MEMBRE CHRISTIAN LEQUIN
APPUYÉ UNANIMEMENT**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil d'agglomération rappelle au gouvernement du Québec que le statu quo au niveau du maintien du régime forestier dans son état actuel n'est pas la solution afin d'assurer la pérennité de notre industrie forestière régionale.

QUE le conseil d'agglomération demande au gouvernement du Québec d'agir rapidement afin de contrer les effets néfastes de cette crise qui cause des dommages irréparables dans les régions forestières comme la nôtre, créant ainsi un climat défavorable à l'investissement sur le territoire.

QUE le conseil d'agglomération demande au gouvernement de mettre en place des mesures concrètes qui aideront les travailleurs qui perdront leur emploi à se trouver un nouvel emploi à La Tuque.

QUE le conseil demande au gouvernement d'appuyer plus fermement les efforts de diversification économique de l'agglomération de La Tuque, en vue de stimuler l'implantation et le développement de nouvelles entreprises sur son territoire.

QUE le conseil d'agglomération demande au gouvernement de mettre en place des solutions concrètes rapidement pour aider les entreprises forestières à traverser cette crise pour préserver l'expertise essentielle de nos travailleurs forestiers qui seront des ressources importantes lors de la relance de l'industrie après la crise.

QUE dans un contexte d'année électorale, chacun des partis politiques du Québec se prononce sur sa vision du développement de l'industrie forestière au Québec, afin que les citoyens qui vivent dans une région forestière puissent choisir le parti politique qui répondra le mieux à leurs besoins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

17 février 2026

Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

COMMENTAIRES DU PRÉSIDENT

Le président monsieur **Pierre Pacarar** mentionne À la suite de la fermeture de la machine no 4 à l'usine Smurfit Westrock, M. Pacarar tient d'abord à mentionner que le Conseil est évidemment solidaire des employés affectés par cette situation. Il fait état de la fermeture de certaines scieries telles Parent et Rivière-aux-rats qui sont incapables en ce moment de continuer leurs opérations. Il ajoute que si le gouvernement du Québec n'a pas saisi l'urgence de la situation, il ne voit pas ce qui pourrait lui faire comprendre.

Toutefois, il importe de savoir que la machine était à risque depuis près de 25 ans. La plus grande difficulté provient du coût de la fibre. Il s'agit d'une problématique qui perdure depuis des décennies. M. Pacarar fait d'ailleurs le rapprochement avec la fermeture de la papeterie de Matane en 2012 qui opérait avec le même type de machine que celle de La Tuque. Il précise que dans son domaine de production, la machine no 4 était la plus petite en Amérique du Nord, ce qui explique en grande partie qu'elle a toujours été à risque.

Le régime forestier n'aide en rien le contexte, et ce, malgré que l'usine de La Tuque a introduit de la pâte recyclée et du bois franc au cours des dernières années. Le coût des résidus est toujours en augmentation. Mais pour le Maire, le « clou dans le cercueil » est l'investissement de l'entreprise SAPPI de 500 M. \$ dans leur usine située dans l'État du Maine. Il s'agit d'une machine qui fait 4 fois la production de celle de La Tuque.

M. Pacarar souligne que La Tuque saura se « virer de bord » car les Latuquois sont des gens résilients. Il rappelle également que plus de 100 M. \$ ont été investis dans l'ensemble de l'usine au cours des 10 dernières années et qu'elle est malgré tout encore bien positionnée dans son secteur d'activité. Il conclut en mentionnant que la Ville appuiera toutes démarches visant à aider les travailleurs touchés.

M. Pacarar profite de l'occasion pour souligner le fait que beaucoup de projets sont en cours à La Tuque. Il mentionne notamment le travail constant avec la nation Atikamekw sur différents dossiers, au groupe Rémabec avec plusieurs millions en investissement à l'usine de Rivière-aux-rats et un soutien à l'industrie locale avec deux initiatives dont un projet pilote avec les membres des premières nations et différents partenaires afin de permettre une gestion locale au niveau de la fibre. De plus, M. le président tient à mentionner les investissements locaux de 1.2 milliard \$ par Hydro-Québec. Le développement du boulevard Ducharme et de l'aéroport sont d'autres exemples de projets encore en cours. M. Pacarar conclut avec le projet Nayad qui représente un vaste projet alors que les autorisations gouvernementales devraient être obtenues d'ici un an.

Sur le plan de la santé, une rencontre aura lieu en mars avec les autorités du CIUSSS et du comité santé concernant les diverses problématiques et les pistes de solution qui y sont rattachées.

Concernant le dossier de la route 25, le Maire remercie dans un premier temps Rémabec pour avoir entretenu la route durant plusieurs semaines, et ce, malgré des opérations réduites. Il rappelle que lors du dernier temps des Fêtes, la Ville de La Tuque s'est occupée seule de son entretien ce qui a entraîné des dépenses de l'ordre de 15 000 \$. Après deux rencontres avec une multitude de partenaires et avec encore six semaines d'entretien à réaliser, aucun n'a été en mesure d'appuyer la Ville au niveau financier pour cette importante tâche. La Ville de La Tuque a donc été dans l'obligation de se tourner vers la députée de Laviolette-St-Maurice, madame Marie-Louise Tardif, qui a accepté d'offrir 5 000 \$ provenant de son budget discrétionnaire. Il en coûtera à la Ville jusqu'à 25 000 \$ afin d'assurer l'entretien de la route 25 pour ces six semaines.



No de résolution
ou annotation

17 février 2026

Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

À la suite du commentaire d'un citoyen, M. Claude Boudreau, lors de la dernière séance publique concernant l'heure des rencontres, le Maire confirme qu'elles seront modifiées de la façon suivante : 18 h 30 pour le Conseil d'agglomération et 19 h pour le Conseil municipal, ce qui rejoint une grande proportion de villes et municipalités à travers le Québec.

Pour le dernier suivi, le président s'attarde sur le dossier du Centre d'études collégiales La Tuque qui était menacé de fermeture. À la suite du travail de concertation entre la Ville, le Cégep de Shawinigan et plusieurs autres acteurs, le ministère de l'Éducation a décidé de soutenir les activités du CEC La Tuque pour une période additionnelle de 3 ans, ce qui représente une excellente nouvelle pour La Tuque et les environs.

COMMENTAIRES DES MEMBRES

Le maire de La Bostonnais, monsieur Michel Sylvain, vétéran au sein des Forces armées canadiennes, s'est joint à la Légion royale canadienne et en est le président depuis 6 ans. Il tient à souligner le 95^e anniversaire de la Légion canadienne de La Tuque et le 100^e au Canada. M. Sylvain invite les citoyens à une exposition au Centre culturel Félix-Leclerc organisée par la Société d'histoire de La Tuque.

Par la suite, le conseiller, monsieur Christian Lequin, remercie la Ville de La Tuque concernant l'entretien de la route 25. Il se dit particulièrement déçu des autres partenaires qui n'ont pas contribué à l'entretien de la route, même si ces derniers l'utilisent fréquemment.

Finalement, la mairesse de Lac-Édouard, madame Annic Bouchard, souhaite au nom de la municipalité bon courage aux travailleurs de l'usine qui ont été affectés par la fermeture de la machine no 4. Elle conclue avec une invitation pour une semaine de pêche sur glace du 28 février au 8 mars avec soirée dansante et karaoké.

QUESTIONS DU MÉDIA (2 JOURNALISTES PRÉSENTS)

Le journaliste monsieur Michel Scarpino pose une question en lien avec le dossier de la foresterie et le projet pilote qui tarde à débiter.

M. le Maire lui répond que ce projet pilote, sans être parfait, permettait d'avancer. Pour qu'il puisse débiter, il est nécessaire que le gouvernement donne son aval puisqu'il est le grand responsable de la foresterie au Québec. Ce qui n'a pas encore eu lieu. Il rappelle que le projet de Loi 11 dans lequel se retrouvent des articles qui permettraient un assouplissement au régime forestier, n'a toujours pas été adopté.

QUESTIONS DU PUBLIC (35 CITOYENS PRÉSENTS)

M. Claude Boudreau remercie les membres du conseil pour avoir été à l'écoute en modifiant les heures des assemblées publiques.



No de résolution
ou annotation

17 février 2026

Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

Ensuite, madame Doris Renaud, représentante du Club de ski de fond La Tuque Rouge, fait la lecture d'un document qui souligne l'importance de maintenir le boisé qui longe l'aéroport car il représente un lieu d'une grande valeur pour la communauté, et ce, tant sur le plan de la santé que du bien-être collectif. Mme Renaud s'inquiète de l'octroi du contrat pour la gestion du parc de motocross.

Le maire souligne qu'il s'agit en fait de l'espace Octane Parc et qu'il n'y aura aucun débordement en terme de superficie.

Toujours sur le même sujet, madame Micheline Côté, propriétaire d'un havre de paix dans le même secteur, s'inquiète du bruit que provoque les motos et de l'utilisation de plus en plus fréquente du site.

M. Pacarar lui répond que la Ville va prendre ses préoccupations en considération. D'ailleurs, l'aspect du bruit a déjà été examiné par le conseil et cela fera partie des contraintes imposées aux gestionnaires du site.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST :

AGG-2026-02-028

AGG-2026-02-028

**PROPOSÉ PAR LE MEMBRE CLÉMENT DUBÉ
APPUYÉ PAR LE MEMBRE CHRISTIAN LEQUIN**

ET RÉSOLU :

QUE l'assemblée soit levée à 19 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Christian St-Gelais
Greffier

Pierre Pacarar
Président